

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 09 MARS 2021 : DELIBERATION N° 11

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 02 MARS 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le NEUF MARS à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Aymeric MERLAUD

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S:

Aymeric MERLAUD

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE: Nino CHIES

OBJET : Adhésion au Centre de Développement des Eco-entreprises (CD2E)

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 relatif à la clause de compétence générale,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'avis du Conseil d'État en date du 11 mars 1958 reconnaissant aux communes le droit d'adhérer à une association sous réserve que l'objet poursuivi par celle-ci puisse répondre à un intérêt communal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission « Finances, Travaux, Ressources Humaines, Tranquillité publique, Commerce » du 16 février 2021,

Considérant que par l'avis du Conseil d'Etat susvisé, il a été déterminé que seule l'assemblée municipale a compétence pour décider d'une première adhésion à une association et du versement de la cotisation subséquente,

Considérant que le Centre de Développement des Eco-entreprises (CD2E) est une association au sens de la loi de 1901,

Que son fonctionnement est financé par les adhésions dont les montants sont liés à la taille de la Collectivité Territoriale,

Que le tarif pour les collectivités territoriales de 20 001 à 50 000 habitants est fixé à 2760 euros TTC,

Considérant que le CD2E est une association qui regroupe plus de 200 acteurs (collectivités territoriales, bailleurs, entreprises...) souhaitant être accompagné dans leur éco-transition,

Considérant que cette association a pour mission de faciliter et accélérer l'éco-transition par le développement du bâtiment durable, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire,

Considérant de surcroît que la thématique développement durable est une priorité pour la Ville de Maubeuge,

Que l'association CD2E est un accélérateur de l'éco-transition ayant pour vocation de faciliter les transitions énergétiques et écologiques de l'économie régionale des Hauts-de-France,

Que par conséquent, elle concourt, par son objet, à l'intérêt public et général,

Que par conséquent, il est proposé que la Commune de Maubeuge adhère à cette association,

Que cette adhésion permettrait notamment à la Commune :

- L'accès à des ressources documentaires thématiques,
- La participation d'agents de la collectivité à des formations à tarif préférentiel,
- Un échange de bonnes pratiques et un partage d'expérience avec les autres acteurs membres du CD2E,
- L'accès à des clubs et groupes de travail,

Qu'une adhésion à le CD2E permettra à la Commune de développer la thématique du développement durable sur son territoire.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** l'adhésion de la ville de MAUBEUGE au Centre de Développement des Eco-entreprises,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses correspondantes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le 2 MARS 2021

Affiché le 25 MARS 2021

Notifié le :



BULLETIN D'ADHÉSION 2020



Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 059-215903923-20210309-DEL_11_2021-DE

Merci de remplir ce bulletin et de nous le retourner signé au service Adhésions
contact@cd2e.com
Base du 11-19 Rue de Bourgogne 62750 LOOS-EN-GOHELLE

RAISON SOCIALE / SIGLE :

Représenté par

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse :

CP :

Effectif :

Email contact 1 :

Email contact 2 :

Email contact 3 :

Ville /Pays :

CA ou budget 2019 :

- En qualité de représentant de la structure, je donne mon accord pour apparaître dans l'annuaire des membres du CD2E 2020 en ligne sur le site web : OUI NON

- Je suis déjà en contact avec le CD2E : OUI NON
si OUI, avec qui ?

Adhésion classique : oui / non

Adhésion premium (collectivités) : oui* / non

Signature du responsable légal/représentant de la structure et tampon :

Date de la demande :

Indiquez ici le **montant TTC** de votre adhésion (cf. la grille tarifaire dans la plaquette adhésion 2020) ➔

Choix de règlement pour votre adhésion valable jusqu'au 31/12/2020 :

Paiement par chèque à l'ordre du CD2E

Paiement par virement bancaire sur le compte du CD2E ouvert au Crédit Coopératif d'Arras (IBAN : FR76 4255 9100 0008 0037 4088 960)

Paiement par CB en ligne via [helloasso](https://helloasso.com)

***Collectivités et universités, merci de nous préciser également votre numéro de bon de commande**

Votre adhésion deviendra effective à l'acceptation de celle-ci par notre Conseil d'Administration.

En qualité de membre du CD2E 2020, vous serez prioritairement destinataire de nos actualités, invitations et offres de services. Afin que nous puissions adapter nos communications à vos attentes, merci de nous indiquer les thèmes qui vous intéressent ci-dessous :

VOTRE INTÉRÊT POUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DU CD2E (0 : faible – 1 : moyen – 2 : fort)

___ **ÉCONOMIE CIRCULAIRE** recyclage, écoconception, ACV, affichage environnemental, valorisation des sédiments, gestion de l'eau...

___ **BÂTIMENT DURABLE** performance du bâti, éco matériaux, construction passive, filières biosourcés, qualité de l'air intérieur...

___ **ÉNERGIES RENOUVELABLES** autoconsommation, stockage, énergies solaires PV et thermique, dynamique collective...

___ **ACHATS PUBLICS DURABLES** politique d'achats durables, conseils pour consultations et analyses d'offres, sensibilisation...

Les informations recueillies dans ce document sont nécessaires pour votre adhésion au CD2E. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le CD2E ne cède, ni ne loue ou vend le fichier de ses adhérents à des fins commerciales. Ces données collectées peuvent être utilisées par le service administratif du CD2E à des fins statistiques et par le service communication pour vous tenir informé des actions du CD2E. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à tout moment d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service administratif du CD2E, Rue de Bourgogne Base du 11/19 62750 Loos-en-Gohelle – France - Tél. : +33 (0)3 21 13 06 80 contact@cd2e.com

